

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 23 janvier 2019

Le 23 janvier 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 12 décembre 2018, est approuvé à l'unanimité.

Tableau des effectifs 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Aussi, considérant qu'il faille créer plusieurs postes d'adjoint technique à temps complet, pour des raisons d'avancement de grade possible pour des agents de la Commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire
Filière administrative				
Rédacteur	B	1	0	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35 heures
Adjoint administratif	C	1	0	35 heures
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1	0	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	4	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	14 heures 45
Adjoint technique	C	3	2	35 heures
Filière police				
Garde champêtre	C	1	0	35 heures
Total		18	9	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adoption du tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} février 2019. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif de l'année 2019 de la Commune.

Mandatement des dépenses d'investissement 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater, le cas échéant, des dépenses d'investissement, sur l'exercice 2019, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'exercice 2018, par chapitre, dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Tarif de la participation dédiée au plan bibliothèque pour l'école Lucie Aubrac

Monsieur le Maire présente le « plan bibliothèque » de l'Education Nationale au Conseil Municipal. Monsieur le Maire explique que la participation minimale pour chaque école est de 100,00 €, pour ensuite recevoir une dotation de l'éducation nationale d'un montant de 1 500,00 €.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation à 100,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le tarif de 100,00 € pour la participation au plan bibliothèque de l'Education Nationale.

Avenant n°3 à la concession d'aménagement du lotissement La Croix du But.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant pour prorogation au contrat de concession d'aménagement pour la réalisation du lotissement « La Croix du But » de la SAEDEL.

La prorogation proposée est de 5 ans, ce qui porte la durée de validité du contrat de concession au 04 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant n°3 au contrat de concession avec la SAEDEL et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Autorisation à signer le bail professionnel pour Mme Riant Laëticia– Masseur-kinésithérapeute à la Maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail professionnel doit être établi entre la Commune et Madame Laëticia Riant, masseur-kinésithérapeute à la Maison de Santé sise ZA de la Croix Verte.

Monsieur le Maire précise que ce bail est établi jusqu'au 31 août 2019, et qu'un nouveau bail lui sera proposé à l'issue de la réception des travaux à venir, au cours du printemps et de l'été.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la location à 250,00 € par mois, charges comprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le bail professionnel entre la Commune et Madame Riant, de fixer le montant du loyer à 250,00 € par mois (charges comprises) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Encaissement chèque : remboursement des réparations d'un tampon exutoire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chèque de l'assurance Allianz pour le remboursement des réparations d'un tampon exutoire pluvial endommagé à la suite d'un sinistre avec un poids lourd.

Le montant du chèque s'élève à 842,75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque et autorise Monsieur le Maire à l'encaisser.

Encaissement chèque : remboursement réparation candélabre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chèque de l'assurance Aviva pour le remboursement des réparations d'un candélabre endommagé à la suite d'un sinistre avec un véhicule.

Le montant du chèque s'élève à 2 392,42 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque et autorise Monsieur le Maire à l'encaisser.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le Conseil communautaire Le Grand Chateaudun est actuellement passé de 63 à 61 sièges depuis le 1^{er} janvier 2018 à la suite du retrait des communes de Bullou et Mézières au Perche pour la Commune Nouvelle de Dangeau. Selon la loi, le futur Conseil Communautaire passera en 2020 pour les Communautés de communes de 40 000 à 49 999 habitants à 38 sièges.

Cependant, toutes les Communes ont un siège de droit. Aussi, en 2020, il y aura 62 sièges pour que toutes les Communes adhérentes aient un siège. Ainsi, toutes les Communes ayant plus de 1000 habitants auront deux sièges.

Madame BELNOUE demande quand ce changement sera fait.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait avant 2020, soit avant les prochaines élections municipales.

Monsieur DOUSSET en déduit donc que les «actuels» conseillers communautaires vont décider du nombre de sièges pour les «futurs» conseillers communautaires.

Monsieur le Maire confirme cette indication.

- Que la Commune a obtenu 2 lauriers pour le label Ville Active et Sportive, comme en 2016. Ces deux lauriers sont valables de 2019 à 2021. Cela va aider pour l'avancement du projet de l'aire de cyclo.

Monsieur le Maire explique qu'il y avait 319 villes présentées et que la remise du prix est prévue le 8 février 2019 à ANGERS en présence de Mme la Ministre des Sports. Il indique qu'il se rendra à cette cérémonie, accompagné par M. Jean-Philippe MALHERBE, Conseiller délégué aux Sports.

- Que l'association des Jeunes agriculteurs du canton de BROU organise le 7 et 8 septembre les 35 ans de la Fête de l'agriculture. Sont prévus sur 2 jours, 35 animations sur 35 hectares de terrains situés au Montville où 10 villages seront créés. Le samedi soir, il y aura un concert avec trois grands artistes (Emile et Images, Jean-Pierre MADER et ZOUK Machine) et un feu d'artifice. Le dimanche, auront lieu les traditionnelles compétitions de Moiss'Bat Cross sur une double piste.

Concernant le Comice Agricole, Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que les repas se prendront à l'intérieur de la Salle des Sports, que le temps soit bon ou mauvais, pour faciliter grandement la logistique prévue.

Monsieur MALHERBE ajoute qu'il y a un suivi du budget sur les dépenses concernant le Comice Agricole, que l'utilisation de toutes les parcelles nécessaires pour le parking est accordée et que la Croix Rouge sera présente.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget prévu pour le Comice Agricole est de 15 000 €, et qu'il ne devrait pas être dépassé.

Monsieur DOUSSET propose d'organiser une réunion avec la population fin mars pour faire un point sur les décorations.

Monsieur le Maire et Monsieur LUCAS informent le Conseil Municipal qu'ils ont donné leur accord pour l'installation de plusieurs manèges sur la place de la Paix pour élargir le périmètre de la manifestation et garantir un emplacement suffisant aux exploitants.

Monsieur LUCAS explique au Conseil Municipal qu'un vendeur de chichi a été très discourtois concernant sa demande d'emplacement pour le Comice Agricole, qui lui a été refusée.

Monsieur DOUSSET demande à Monsieur le Maire si un cahier de doléances a été mis en place à la Mairie à la suite des événements nationaux en cours.

Monsieur le Maire répond qu'il mettra en place un cahier de doléances dès qu'un habitant en fera la demande.

Madame THIROUARD exprime au Conseil Municipal qu'elle est pour la mise en place immédiate d'un cahier de doléances.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal qu'il mettra en place un cahier de doléances dès le lendemain du présent Conseil municipal, soit le 24 janvier 2019.

Monsieur MALHERBE souhaite faire un point Cadre de Vie concernant le centre bourg. Il propose de réinstaller un marché de producteurs le samedi matin ce qui animerait un peu le bourg.

Monsieur le Maire répond qu'il faut en discuter lors de la prochaine Commission Cadre de vie

Madame BELNOUE demande où en sont les travaux à Montemont, suite aux inondations du 5 juillet 2018.

Monsieur le Maire répond que le début des travaux est prévu en mars 2019 et devrait s'étaler sur quelques semaines puisqu'il faut faire intervenir nos services techniques, les services du Conseil départemental et le prestataire qui sera choisi à l'issue de la consultation des devis (tout en sachant que comme notre Commune va percevoir une subvention FDI, les travaux du prestataire ne peuvent commencer avant l'obtention de ladite subvention ; soit au mieux à la fin du mois d'avril 2019 !).

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- Que les travaux de l'église d'éclairage et de sonorisation sont très satisfaisants et qu'il reste à nettoyer un certain nombre d'objets tels que les bougeoirs, refaire les lustres et les installer.
- Que les harmonies de BROU et CONDE SUR HUISNE viendront faire le concert de printemps le 11 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.